

Ce reproche ne serait peut-être pas tout à fait immérité. Cependant nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de le formuler. Il y a bien quelques digressions qui nous semblent dépayrées, intercalées dans le récit d'une manière un peu forcée, mais elles ne sont pas suffisamment nombreuses pour faire crier à l'abus. Pour notre part, nous leur aurions volontiers délivré un passeport, si ces mêmes digressions ne faisaient pas entendre une note fautive, criarde et injuste, comme il est facile de le démontrer.

Ainsi, les neuf pages qui roulent sur les troubles de 1837-38 sont une digression de ce genre malheureux, et effleurent de très près ce qu'on appelle un hors-d'œuvre. Il ne suffit pas de dire, en effet, " que ces grands événements ont exercé de l'influence sur le caractère et la vie du P. Lefebvre," il faut encore le prouver. Or, il n'est pas une seule ligne des 311 pages du volume, qui le fasse même soupçonner. Il aurait donc suffi de mentionner le séjour du P. Lefebvre à St-Eustache, en qualité de vicaire, et l'excellent souvenir qu'il y a laissé. C'est ce que M. Poirier, laissé à son inspiration naturelle, aurait probablement fait. Mais en passant à St-Eustache, il a rencontré, — nous ne répéterons pas après lui, — l'une des personnalités les plus considérables du Canada, " mais une personnalité de cette paroisse, qui semble l'avoir hypnotisé. Conséquence : il n'a pas craint de rééditer la thèse libérale sur l'insurrection de 1837."

Que M. Poirier veuille bien se donner la peine d'étudier à fond cette période de notre histoire, et il acquerra la preuve que l'insurrection de 1837 n'a pas été un mouvement national, puisque la masse de la population y est restée hostile ou indifférente; qu'elle n'était pas suffisamment justifiée par les griefs, — d'ordre secondaire, — dont on se plaignait; qu'elle n'était qu'une folle équipée, puisqu'on n'avait ni armes, ni argent, ni chefs compétents; qu'elle a été un désastre national, puisqu'elle nous a fait perdre le bénéfice de la Constitution de 1791, qu'elle a préparé les voies à l'Union, et scindé, peut-être pour toujours, les Canadiens en deux camps. Il constatera aussi que le parti canadien-français a commis une erreur capitale en 1830, sous l'administration Kempt, en refusant d'accepter un compromis qui comportait d'importantes concessions. Le reste aurait été donné par surcroît, en temps et lieu, en continuant la lutte constitutionnelle.

Tel est le jugement porté sur cette période de nos Annales par tous les historiens de quelque valeur. Tel sera également, en